

NOUVELLE-CALEDONIE

**BUDGET ANNEXE DE REVERSEMENT
PROPRE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE –
EXERCICE 2016**



NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET ANNEXE DE REVERSEMENT

Mission M01

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

DEPENSES : 62 519 100 000 F
RECETTES : 62 519 100 000 F



Financements réglementaires

Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie regroupe les taxes affectées, les centimes additionnels ainsi que les fonds de concours.

Il s'agit entièrement d'un budget de reversement. Outre les financements des collectivités locales (budget répartition), la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des taxes affectées et centimes additionnels aux Etablissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires. Ce budget annexe est obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes.

Historique des moyens financiers

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	52 274 701 680	54 147 061 258	62 339 100 000	19%
P0101 Financements réglementaires	52 274 701 680	54 147 061 258	62 339 100 000	19%
Recettes	53 563 446 044	55 449 918 047	62 339 100 000	16%
P0101 Financements réglementaires	53 563 446 044	55 449 918 047	62 339 100 000	16%

Programme P0101	Dépenses :	62 339 100 000 F
Financements réglementaires	Recettes :	62 339 100 000 F

Enjeux et contexte

- DSF

Les prévisions de recettes proposées par la direction des services fiscaux pour le BP 2016 sont en hausses par rapport au BP 2015 mais également au regard des recettes qui devraient être réalisées en 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la création de centimes additionnels sur la taxe sur les spectacles et les produits des jeux au profit des provinces et le recouvrement en année pleine de la contribution calédonienne de solidarité. De plus, certains indicateurs apparaissent plutôt favorables, comme la progression des recettes de TSS qui progressent de près de 3%.

- DOUANES

Bien que la valeur CAF des importations connaisse une hausse de +5 % sur les huit premiers mois de l'année 2015 par rapport à la même période de 2014, les recettes collectées n'ont progressé que de 3,4 %. Au regard de la situation économique mondiale et du contexte de l'économie calédonienne, les prévisions budgétaires de la direction régionale des douanes s'inscrivent dans une perspective de croissance très modérée.

- DIMENC

La redevance superficière est affectée à l'établissement public administratif Fonds Nickel. Les contributions pour déprédation de voies et chemins reviennent aux provinces, communes ou la Nouvelle-Calédonie selon les routes utilisées.

Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME)

Le contrat de développement inter-collectivités 2011-2015 fait l'objet d'un projet d'avenant pour l'année 2016.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie pourra, sur les opérations relatives à la maîtrise de l'énergie, continuer à bénéficier d'un financement à 50% par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Fonds d'électrification rurale (FER)

2016 est la dernière année du plan pluriannuel d'électrification rurale de la Nouvelle-Calédonie défini par l'arrêté n° 2012-947/GNC du 24 avril 2012. L'objectif de ce plan est de subventionner des opérations de desserte par le réseau public de distribution et de générateurs de sources solaires entrant également dans le cadre d'ouvrages exploités, entretenus et renouvelés par les sociétés concessionnaires de la distribution publique d'énergie électrique.

Fonds de péréquation de l'essence et du gazole

Une baisse de la variable de péréquation du gazole de 0,5 F / litre est prévue à compter du 1er janvier 2016. Elle va engendrer une baisse des dépenses pour la Nouvelle-Calédonie de 60 MF par rapport au BP 2015.

Fonds de lutte contre la pollution

Budget annexe

Les missions historiques du fond consistent en l'épuration des stocks historiques de déchets faisant l'objet de filières réglementées provinciales. Il a été proposé lors du comité spécial du 15 octobre 2015 de modifier le périmètre d'intervention en y incluant :

- les aides aux études et travaux de réhabilitation des sites et sols pollués présentant un intérêt collectif ;
- les aides à l'investissement en vue d'améliorer la gestion des déchets des collectivités, sous réserve de la présentation préalable d'un plan de co-financements ;
- les aides ponctuelles au transport des déchets en vue de répondre à la problématique de double insularité, sous réserve de la présentation préalable d'un plan de co-financements ;
- les soutiens aux projets collectifs à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie concernant la gestion des déchets.

Par ailleurs, il a été proposé d'ajouter la Nouvelle-Calédonie comme bénéficiaire du fonds, en plus des communes et des provinces.

Un projet de modification de la délibération n° 365 du 3 avril 2003 sera présenté prochainement au congrès en ce sens.

- DAVAR

Les fonds de concours pour le développement de l'élevage (FDEB, FDEOCC) sont gérés avec l'assistance d'un comité de professionnels désignés par le gouvernement. L'année 2016 s'inscrit dans la continuité de ces dernières années.

Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2016 pour le programme financements réglementaires est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	52 274 701 680	54 147 061 258	62 339 100 000	19%
A0101-03 Centimes additionnels	12 768 540 651	14 489 616 718	15 158 000 000	19%
A0101-04 Taxes affectées	37 947 135 864	38 840 972 876	45 566 100 000	20%
A0101-05 Fonds de concours	1 559 025 165	816 471 664	1 615 000 000	4%
Recettes	53 563 446 044	55 449 918 047	62 339 100 000	16%
A0101-03 Centimes additionnels	12 965 696 760	14 306 421 130	15 158 000 000	17%
A0101-04 Taxes affectées	38 815 472 291	39 629 064 309	45 566 100 000	17%
A0101-05 Fonds de concours	1 782 276 993	1 514 432 608	1 615 000 000	-9%

Par nature de dépenses, la répartition est la suivante :

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	% BP 16 / CA 14
Dépenses	88 850 713 524	89 543 062 983	47 500 000	-100%
Fonctionnement	88 850 713 524	89 543 062 983	47 500 000	-100%
(011) charges à caractère général	1 485 383 726	1 435 172 967	0	-100%
(65) autres charges d'activité	87 365 329 798	88 107 890 016	47 500 000	-100%
Recettes	134 840 752 814	114 709 047 644	31 649 329 457	-77%

Action A0101-03 – Centimes additionnels

Dépenses : 15 158,00 MF
Recettes : 15 158,00 MF

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	Evolution (montant)	Variation %
A0101-03 Centimes additionnels	11 085 000 000	11 824 000 000	15 158 000 000	3 334 000 000	28,20%
CCI - Chambre de commerce et d'industrie	540 000 000	610 000 000	610 000 000	0	0,00%
Patentes	540 000 000	610 000 000	610 000 000	0	0,00%
CMNC - Chambre de métiers de Nouvelle-Calédonie	490 000 000	560 000 000	560 000 000	0	0,00%
Patentes	490 000 000	560 000 000	560 000 000	0	0,00%
Provinces	3 110 000 000	3 347 000 000	6 659 000 000	3 312 000 000	98,95%
TSPJ	0	0	2 500 000 000	2 500 000 000	
Patentes	1 400 000 000	1 600 000 000	1 600 000 000	0	0,00%
Droit enregistrement	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	0	0,00%
IRVM	0	0	800 000 000	800 000 000	
Foncier	320 000 000	350 000 000	360 000 000	10 000 000	2,86%
Droit de licences	70 000 000	72 000 000	74 000 000	2 000 000	2,78%
Contribution téléphonique	20 000 000	25 000 000	25 000 000	0	0,00%
Communes	6 945 000 000	7 307 000 000	7 329 000 000	22 000 000	0,30%
Patentes	3 000 000 000	3 300 000 000	3 300 000 000	0	0,00%
Droit enregistrement	1 800 000 000	1 800 000 000	2 000 000 000	200 000 000	11,11%
IRVM	1 400 000 000	1 400 000 000	1 200 000 000	-200 000 000	-14,29%
Foncier	660 000 000	720 000 000	740 000 000	20 000 000	2,78%
Droit de licences	85 000 000	87 000 000	89 000 000	2 000 000	2,30%

Les centimes au profit des chambres consulaires :

1 170 MF

Contribution des patentes (chambre de commerce et d'industrie) :

610 MF

Compte tenu de l'évolution des échanges commerciaux, il est prévu de reconduire la prévision de 2015 des centimes prélevés sur les patentes à destination des chambres consulaires.

Les centimes additionnels du rôle général de la patente sont affectés à hauteur de 11 centimes à la Chambre de Commerce et d'industrie pour contribuer au financement de ses missions, dont notamment :

la formation, notamment au travers du centre de formation des apprentis et de l'école de gestion et de commerce, le développement économique et l'appui aux entreprises dans les trois provinces, avec notamment : la gestion du centre de formalités des entreprises, la fourniture d'information et de conseils dans le domaine économique, l'accompagnement du secteur touristique, le développement de dispositifs de formation et d'accompagnement pour les porteurs de projets, la réalisation d'études économiques, l'accompagnement des entreprises dans le domaine du développement durable, les avis rendus sur des textes réglementaires sur saisine des institutions ou auto-saisine.

Voici un récapitulatif de l'utilisation prévisionnelle de la taxe centimes additionnels du rôle général de la patente qui est proposée au BP 2016 :

CCI-NC	BP 2016 estimé
Recettes réelles	586 000 000
<i>Centimes additionnels du rôle général de la patente, nets des frais de recouvrement (4% soit 25M en 2016)</i>	
Dépenses réelles globales	586 000 000
Financement de la Formation (dont CFA, EGC)	155 000 000
Financement des actions de développement économique et appui aux entreprises	431 000 000

Solde prévisionnel	-
--------------------	---

Contribution des patentes (chambre des métiers) : 560 MF

Compte tenu de l'évolution des échanges commerciaux, il est prévu de reconduire la prévision de 2015 des centimes prélevés sur les patentes à destination des chambres consulaires.

Les centimes au profit des provinces : 6 659 MF

Taxes sur les spectacles et les produits des jeux - centimes provinciaux 2 500 MF

Pour 2016, le montant des centimes attendu est estimé à 2,5 milliards de F.CFP, sur la base d'une recette totale révisée à 2,6 milliards de F.CFP.

Contribution des patentes (centimes additionnels provinciaux) : 1 600 MF

L'évolution des échanges commerciaux constatée en 2014 et 2015 permet d'envisager un retour au niveau des centimes perçus en 2013, soit 1,6 milliard pour les centimes provinciaux. La prévision de 2015 est donc maintenue.

Droits d'enregistrement (centimes additionnels provinciaux) : 1 300 MF

L'évolution des recettes constatée en 2014 et 2015 permet d'envisager un montant des centimes perçu au titre de cet impôt pour 2016 de 1,3 milliard de F.CFP

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières - centimes provinciaux 800 MF

Au vu du montant d'assiette estimée, une prévision de 800 millions de F.CFP est proposée pour le budget primitif de 2016.

Contribution foncière (centimes additionnels provinciaux) : 360 MF

Le rôle 2015 s'élève à 354 MF.
La prévision 2016 a été calculée en appliquant un taux de progression de 3%.

Droits de licence (centimes additionnels provinciaux) : 74 MF

Le rôle général 2015 s'élève à 74 MF. Ce montant est reconduit pour 2016.

Contributions téléphoniques (centimes additionnels provinciaux) : 25 MF

L'estimation de la contribution téléphonique au profit des provinces est reconduit à hauteur de 25 MF.

Les centimes au profit des communes : 7 329 MF

Contribution des patentes (centimes additionnels communaux) : 3 300 MF

A l'instar de ce qui a été prévu pour les centimes additionnels provinciaux, l'inscription budgétaire de 2015 est reconduite.

Droits d'enregistrement (centimes additionnels communaux) : 2 000 MF

Les montants recouverts s'élèveraient à 2 milliards de F.CFP en 2016, en hausse par rapport aux prévisions du budget primitif de 2015.

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (centimes additionnels communaux) : 1 200 MF

Comme pour le principal, la prudence budgétaire reste de mise sur l'évolution des centimes perçus au titre de cet impôt.

Contribution foncière (centimes additionnels communaux) : 740 MF

Le rôle 2015 s'élève à 726 MF.
La prévision 2016 a été calculée en appliquant un taux de progression de 3%.

Droits de licence (centimes additionnels communaux) :**89 MF**

La prévision de rendement est proche du rôle général constaté pour 2015.

Action A0101-04 – Taxes affectées
Dépenses : 45 746,10 MF
Recettes : 45 746,10 MF

	CA 2014	CA 2015 (15/11)	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
A0101-04 Taxes affectées	37 947 135 864	33 818 947 753	45 746 100 000	7 798 964 136	21%
Reversements aux collectivités locales	2 390 975 441	2 543 165 277	2 228 200 000	- 162 775 441	-7%
Communes	355 109 858	517 008 671	269 000 000	- 86 109 858	-24%
Amende forfaitaire	355 109 858	257 264 426	-	- 355 109 858	-100%
Redevance immatriculation	-	259 744 245	255 000 000	255 000 000	
Subvention industrielle	-	-	14 000 000	14 000 000	
Provinces	2 035 865 583	2 026 156 606	1 956 800 000	- 79 065 583	-4%
Subvention industrielle	-	-	26 800 000	26 800 000	
Taxe sur les contributions téléphoniques	1 837 058 810	1 807 115 370	1 700 000 000	- 137 058 810	-7%
Taxe sur les jeux PMU	2 083 483	42 270 593	50 000 000	47 916 517	2300%
Taxes sur les nuités	196 723 290	176 770 643	180 000 000	- 16 723 290	-9%
Nouvelle-Calédonie	-	-	2 400 000	2 400 000	
Subvention industrielle	-	-	2 400 000	2 400 000	
Reversements aux organismes para-publics	35 556 160 423	31 275 782 476	43 517 900 000	7 961 739 577	22%
ADANC - Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie	2 099 041 892	1 746 549 503	2 547 250 000	448 208 108	21%
Taxe aérienne	2 099 041 892	1 746 549 503	2 050 000 000	- 49 041 892	-2%
Taxe de péage	-	-	497 250 000	497 250 000	
APICAN - Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles	1 140 639 867	950 019 504	1 280 000 000	139 360 133	12%
Taxe sur les assurances	1 140 639 867	950 019 504	1 280 000 000	139 360 133	12%
ASSNC - Agence sanitaire et sociale de Nouvelle-Calédonie	22 730 269 232	19 940 363 966	28 841 700 000	6 111 430 768	27%
CCS sur IRDCD	-	40 951 712	60 000 000	60 000 000	
CCS sur IRVM	-	941 133 425	1 200 000 000	1 200 000 000	
CCS sur produits des jeux et spectacles	-	-	250 000 000	250 000 000	
TAT3S	3 798 713 943	3 298 828 384	7 831 700 000	4 032 986 057	106%
TSS	18 931 555 289	15 659 450 445	19 500 000 000	568 444 711	3%
CAFAT	5 275 336 022	5 060 342 657	5 300 000 000	24 663 978	0%
allocations familiales	5 275 336 022	5 060 342 657	5 300 000 000	24 663 978	0%
CANC - Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie	225 824 778	183 941 460	522 200 000	296 375 222	131%
TSPA	225 824 778	183 941 460	522 200 000	296 375 222	131%
CCI - Chambre de commerce et d'industrie	145 323 797	105 343 219	150 000 000	4 676 203	3%
Cotisation 0,25%	145 323 797	105 343 219	150 000 000	4 676 203	3%
CMNC - Chambre de métiers de Nouvelle-Calédonie	145 323 797	105 343 219	150 000 000	4 676 203	3%
Cotisation 0,25%	145 323 797	105 343 219	150 000 000	4 676 203	3%
EFPA - Etablissement de formation professionnelle des adultes	193 765 061	140 457 623	200 000 000	6 234 939	3%
Cotisation 0,25%	193 765 061	140 457 623	200 000 000	6 234 939	3%
ERPA - Etablissement de régulation des prix agricoles	526 924 436	429 196 705	1 205 000 000	678 075 564	129%
TSPA	526 924 436	429 196 705	1 205 000 000	678 075 564	129%
Fonds Nickel	485 967 400	272 232 800	245 000 000	- 240 967 400	-50%
Redevance superficielle	485 967 400	272 232 800	245 000 000	- 240 967 400	-50%
PANC - Port autonome de la Nouvelle-Calédonie	1 559 597 681	1 376 616 492	1 096 750 000	- 462 847 681	-30%
Droit de port	96 061 857	67 284 222	92 000 000	- 4 061 857	-4%
Droit de quai	80 832 894	67 749 223	83 000 000	2 167 106	3%
Redevance immatriculation	82 702 930	83 492 517	93 000 000	10 297 070	12%
Taxe de péage	1 300 000 000	1 158 090 530	828 750 000	- 471 250 000	-36%
SMTI - Syndicat mixte des transports interurbains	342 715 486	299 842 793	475 200 000	132 484 514	39%
TPP	342 715 486	299 842 793	475 200 000	132 484 514	39%
Structures intercommunales et autres regroupements de collectivités (Caisse des écoles, CCAS, SIVM, SMTU, SIGN, SIVU Transco2)	685 430 974	665 532 535	1 504 800 000	819 369 026	120%
TPP	685 430 974	665 532 535	1 504 800 000	819 369 026	120%

Les reversements aux organismes publics et parapublics**43 517,9 MF****Taxes reversées à l'ASSNC****Taxe de solidarité sur les services (TSS) :****19 500 MF**

Depuis 2006, son taux est de 5 %. En dépit d'une progression notable de la taxe, la prudence budgétaire reste de mise. Par conséquent, le montant prévu au budget supplémentaire de 2015 est reporté pour le budget primitif de 2016. Celle-ci pourrait faire l'objet d'un réajustement lors de la préparation du budget supplémentaire.

Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) :**7 831,7 MF****DSF : 7 559 MF**

Le produit de cette taxe dont le tabac assure plus de 90 % du rendement est affecté à l'agence sanitaire et sociale. Il se décompose en deux parties :

La TAT3S sur le tabac : son taux est passé de 37% à 82 % en septembre 2015. La TAT3S sur les alcools : elle est applicable aux boissons alcooliques issues de la fabrication locale, sur la base des unités complémentaires prévues par le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie pour les produits similaires importés. Le tarif de la taxe est fixé dans le tableau figurant à l'annexe V du code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

Douanes : 272,7 MF

La taxe sur les alcools et les tabacs au bénéfice du secteur sanitaire et social est perçue par la Nouvelle-Calédonie. Depuis le 1er janvier 2010, elle est affectée à l'Agence sanitaire et sociale. Avec une recette de 291 MF, le rendement de la taxe a connu en 2014 une hausse de 5,5 % par rapport à 2013.

De janvier à août 2015, cette tendance à la hausse ne s'est pas confirmée puisque le rendement sur cette période est de 149 MF en baisse de 3,4% par rapport à la même période 2014. Les estimations de recettes pour 2016 sont de 272,7 MF.

Contribution sociale additionnelle à l'IS : 5 300 MF

Instauré en 2005 au profit de la CAFAT, puis de l'agence sanitaire et sociale pour le financement du régime de solidarité des allocations familiales, cet impôt concerne les personnes morales dont le bénéfice fiscal atteint ou dépasse 200 MF.

Contribution calédonienne de solidarité - IRVM 1 000 MF

Au vu du montant d'assiette estimée, une prévision de 1 milliard de F.CFP est proposée pour le budget primitif de 2016.

Contribution calédonienne de solidarité – Produits des jeux 250 MF

Une prévision de 250 millions de F.CFP est proposée pour le budget primitif de 2016.

Contribution calédonienne de solidarité – Revenus Fonciers 200 MF

Une prévision de 200 millions de F.CFP est proposée pour le budget primitif de 2016.

Contribution calédonienne de solidarité - IRCDC 60 MF

Pour les mêmes raisons, le rendement de cette nouvelle contribution est fixé à 60 MF pour le budget primitif de 2016.

L'agence sanitaire est financée par des taxes affectées, historiquement la TAT3S (100%) pour assurer pour le compte de la Nouvelle-Calédonie sa participation financière à l'infrastructure hospitalière et développer les programmes de prévention, puis depuis 2010 la TSS(100%), puis la CSA(100%), et dernièrement la CCS(100%) pour assurer pour le compte de la Nouvelle-Calédonie sa participation à ses missions de solidarité et à l'équilibre des comptes sociaux.

Le budget de l'agence se répartit en dépenses sur deux missions ;

A / La mission solidarité budgétairement la plus importante qui permet l'intervention de l'agence pour la Nouvelle-Calédonie dans les équilibres des comptes sociaux, du Fonds social pour l'habitat(FSH) du régime handicap et dépendance(RHPA), sur les augmentations des minimas retraites et vieillesse.

B / La mission santé dans laquelle se regroupent ;

- le financement de l'infrastructure hospitalière en particulier le Médipôle de Koutio et l'hôpital de Koné pour les principales dernières opérations, mais aussi des opérations telles que le reversement de la TSS relative aux projets hospitaliers publics et au futur Pôle Hospitalier Privé(PHP).

- le financement de diverses dépenses auparavant inscrites au budget de la Nouvelle-Calédonie, financement des activités de santé publique de l'institut Pasteur, financement du caisson hyperbare, financement du registre du cancer pour les plus importants postes,

- et enfin le financement des opérations de promotion de la santé et prévention.

	B2016 TOTAL	Par financement				
		Taxes				Autres Emprunts Subventions
		TAT3S	TSS	CSA	CCS	
MISSION SOLIDARITE	34 886 600 000	4 038 000 000	18 806 000 000	5 068 600 000	5 260 000 000	1 714 000 000
Handicap et dépendance	6 978 000 000	0	5 077 000 000	187 000 000	0	1 714 000 000
Subventionnement des associations	91 000 000		91 000 000			0
Subventionnement du CHS	187 000 000			187 000 000		
Subventionnement du fonds handicap RHPA	6 700 000 000		4 986 000 000			1 714 000 000
Protection Sociale	25 236 000 000	4 038 000 000	11 056 400 000	4 881 600 000	5 260 000 000	0
Subventionnement de la CAFAT	19 787 906 629	3 000 000 000	10 330 806 629	3 057 100 000	3 400 000 000	0
minima retraite (nouveau dispositif)	3 574 000 000		174 000 000		3 400 000 000	
minima retraite (ancien dispositif)	1 430 000 000		1 210 900 000	219 100 000		
compensation secteurs aidés	8 850 203 000		8 850 203 000			
FACTUR	95 703 629		95 703 629			
Subvention RUAMM	3 000 000 000	3 000 000 000				
AFS	2 838 000 000			2 838 000 000	0	
Participation à des déficit éventuels	2 568 893 371	1 038 000 000	335 593 371	640 900 000	554 400 000	
Frais de recouvrement	455 200 000		390 000 000		65 200 000	
Subventionnement des Provinces (minima vieillesse)	2 424 000 000			1 183 600 000	1 240 400 000	0
Aide au logement (FSH)	2 672 600 000		2 672 600 000		0	0
MISSION SANTE	6 513 100 000	3 793 700 000	694 000 000	231 400 000	0	1 794 000 000
Prévention, veille et surveillance	1 393 400 000	1 068 000 000		231 400 000		94 000 000
Infrastructures hospitalières	5 119 700 000	2 725 700 000	694 000 000			1 700 000 000
TOTAL DEPENSES REELLES	41 399 700 000	7 831 700 000	19 500 000 000	5 300 000 000	5 260 000 000	3 508 000 000
RECETTES REELLES	41 399 700 000	7 831 700 000	19 500 000 000	5 300 000 000	5 260 000 000	3 508 000 000
<i>dont taxes</i>		37 891 700 000				
Recettes - Dépenses	0	0	0	0	0	0

Taxe reversée à l'ADANC

Taxe sur le fret aérien (TFA)

2 050 MF

En 2014, la TFA était en légère baisse de 0,6% par rapport à l'exercice 2013. En 2015, cette tendance à la baisse ne s'est pas confirmée puisque le rendement de la TFA atteint 1 400 MF sur les huit premiers mois, en hausse de 4,9% par rapport à la même période 2014. La prévision pour 2016 s'établit à 2 050 MF.

La taxe sur le fret aérien (TFA) affectée en totalité à l'ADANC est utilisé pour le remboursement des emprunts contractés pour financer l'augmentation de capital de la compagnie Air Calédonie international, compenser les frais de location d'un A320 par Aircalin ainsi qu'aux versements de subventions à la compagnie Air Calédonie. Le rendement de la TFA étant inférieur aux dépenses prévisionnelles estimées pour 2016, le solde sera financé par le fonds de roulement de l'établissement.

ADANC	BP 2016 estimé
Recettes réelles	2 050 000 000
TFA	2 050 000 000
Dépenses réelles globales	2 428 000 000
remboursement emprunt achat 2 airbus pour AIRCALIN	1 820 000 000
financement location d'un A320 AIRCALIN	350 000 000
Financement du déficit Air calédonie	200 000 000
Financement acquisition d'un ATR d'occasion Air calédonie	50 000 000
Frais de fonctionnement de l'ADANC	8 000 000
Solde prévisionnel	- 378 000 000

La taxe de péage devrait être réaffectée à hauteur de 30% à l'ADANC pour le financement de la participation de la Nouvelle-Calédonie au dispositif de continuité territoriale aérienne (loi de pays en cours), le compte rendu prévisionnel d'utilisation des taxes serait le suivant :

ADANC	BP 2016 estimé
Recettes réelles	2 547 250 000
TFA 100%	2 050 000 000
Taxe de péage 30%	497 250 000
Dépenses réelles globales	2 888 000 000
remboursement emprunt achat 2 airbus pour AIRCALIN	1 820 000 000
financement location d'un A320 AIRCALIN	350 000 000
Financement du déficit Air calédonie	200 000 000
Financement acquisition d'un ATR d'occasion Air calédonie	50 000 000
Dispositif de continuité territoriale aérienne (part NC)	460 000 000
Frais de fonctionnement de l'ADANC	8 000 000
Solde prévisionnel	- 340 750 000

Taxes reversées aux syndicats mixtes de transport urbain et interurbain (SMTI et SMTU)

Taxe sur les produits pétroliers

1 980 MF

Depuis le 1er février 2013, une part de la taxe sur les produits pétroliers perçue sur l'essence automobile et le gazole est affectée au budget des syndicats mixtes de transports urbain et interurbain. Le rendement de 2014 s'est élevé à 1 044 MF.

La hausse du taux de la TPP sur le gazole (+4,5 F/litre) votée au Congrès en septembre 2015 devrait permettre une augmentation du rendement attendu à hauteur de 850 MF pour le SMTU et de 100 MF pour le SMTI. Les prévisions pour 2016 s'établissent donc à 1 980 MF.

La taxe sur les produits pétroliers (TPP) affectée en partie au SMTU est utilisée pour financer la réalisation du projet Néobus et la mise en place du futur réseau de Transport public de l'agglomération du Grand Nouméa.

SMTU	BP 2016 estimé
Recettes réelles	3 309 084 613
Dont TPP	1 504 800 000
Dépenses réelles globales	7 096 646 782
Contrats actuels (Karuaia, Carsud, SCT)	1 825 218 793
Investissement réseau/points d'arrêt/navettes maritimes	280 000 000
Investissement Néobus	4 800 000 000
Charges de personnel SMTU	131 427 989
Frais de structure SMTU	60 000 000
Solde prévisionnel	- 3 787 562 169

Les demandes d'emprunts auprès des bailleurs de fond (Caisse des Dépôts et Consignations, Agence Française de Développement, Banque Européenne d'Investissement) sont en cours afin de financer le solde prévisionnel 2016.

A l'issus des années de travaux Néobus, la TPP sera utilisés pour le remboursement des emprunts contractés (environ 18 milliards de francs CFP), soit à partir de 2020.

Taxes reversées au PANC

Taxe de péage

1 326 MF

80% de son montant est jusqu'à présent affecté au port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC), la part de TP versée au PANC en 2014, s'est élevée à 1 338 MF.

Sur les huit premiers mois de 2015, le rendement de cette taxe a atteint 879 MF, en hausse de 2,5% par rapport à 2014 sur la même période.

Avec le risque de ralentissement du rythme des importations, le montant prévisionnel pour 2016 est estimé à 1 326 MF. Un projet de loi de pays visant à modifier la répartition financière de cette taxe, soit 50% au PANC et 30% à l'ADANC, a été adoptée en réunion gouvernement du 25 novembre 2015 et soumis pour avis au Conseil d'Etat. La taxe de péage serait répartie pour 828,75 MF au PANC et 497,25 MF à l'ADANC.

Taxe de magasinage

93 MF

La taxe de magasinage est perçue par la Nouvelle-Calédonie sur les marchandises qui séjournent en zone portuaire au-delà des délais réglementaires Elle est affectée au port autonome de la Nouvelle-Calédonie. En 2014, son rendement s'est élevé à 82 MF. Sur les huit premiers mois de 2015, il a atteint 75 MF, soit une hausse de 14,9% par rapport à la même période de 2014. La prévision pour 2016 s'établit à 93 MF.

Droit de port

92 MF

Le droit de port est perçu sur les navires utilisant les installations du port autonome de Nouméa et les recettes correspondantes lui sont affectées. En 2014 son rendement a été de 93 MF.

En 2015, 54 MF ont été collectés pour les huit premiers mois, en baisse de 13% par rapport à 2014 sur la même période. La prévision pour 2016 s'établit à 92 MF.

Droit de quai

83 MF

Le droit de quai perçu sur les marchandises embarquées ou débarquées à partir du port autonome de Nouvelle-Calédonie lui est affecté. Les recettes enregistrées en 2014 étaient de 80 MF, en légère hausse par rapport à 2013.

Sur les huit premiers mois de 2015, cette tendance à la hausse se confirme avec un rendement supérieur de 2,3% par rapport à 2014. La prévision pour 2016 s'établit à 83 MF.

Budget annexe

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES D'INVESTISSEMENTS : 100% EN AUTOFINANCEMENT	
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
		149 000 000	
		ETUDES	
		147 M	
		AP VOIE MARITIME 1500 M	
		AP CROISIERISME 7000 M	
		AP REPARATION NAVALE 3400 M	
		AP RESTRUCTURATION PORT WE 800 M	
		AP TERMINAL NGV 2000 M	
		AP NUC & GDE PLAISANCE 300 M	
		AP BARGING 36 OPERATEUR CABOT. 400 M	
		AP EXT STATION PILOTAGE 150 M	
		LICENCES	
		2 M	
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
		33 000 000	
		AGENCEMENTS DE CONSTRUCTIONS	
		11 M	
		MATERIEL INDUSTRIEL	
		8 M	
		MATERIEL DE TRANSPORT	
		6 M	
		MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	
		1 M	
		AUTRES BIENS MOBILIERES	
		7 M	
		IMMOBILISATIONS EN-COURS	
		249 500 000	
		AMENAGEMENTS DE TERRAINS EN-COURS	
		3,5 M	
		CONSTRUCTIONS EN-COURS	
		176 M	
		BATIMENTS	
		36 M	
		Extension bât. transitaire 1	
		dock fret Lifou	
		AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS	
		16 M	
		Aménagements divers gare maritime et GMI	
		Insonorisation MHM	
		Amqts salle informatique poste de contrôle	
		QUAI	
		Poste à quai n°8 AP 1-2012 4100 M (report CP)	
		VRD	
		124 M	
		Tvx de raccord. reseau assainissement ville	
		Modification éclairage zone de manutention	
		Réhabilitation du T/P en zone vrac	
		Rampe de mise à l'eau EMM	
		70 M	
		INSTALLATIONS TECHNIQUES	
		Système de gestion des entrées par badge	
		vidéo surveillance contrôle d'accès	
		relais wifi p: manutention portuaire	
		TOTAL DES OPERATIONS REELLES D'INVESTISSEMENTS	
		431 500 000	
		Insuffisance de financement prélevé sur ressources propres	
		161 500 000	

Taxe reversée à l'APICAN

Taxe sur les conventions d'assurance :

1 280 MF

Elle est affectée à l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN). La prévision de recettes à hauteur de 1 280 MF prend en compte le projet de texte qui sera proposé au congrès et prévoyant la majoration de 1% de la TCA, soit une recette supplémentaire de 180 MF par rapport à la prévision initiale.

La taxe sur les conventions d'assurance (TCA) affectée à hauteur de 100 % à l'APICAN est utilisée principalement pour financer différentes mesures dont la moyenne de réalisation sur les exercices 2012 à 2014 est la suivante :

- indemnisation réglementaire des calamités agricoles (224 MF),
- lutte hélicoptérée contre les feux de forêt (213 MF),
- mesures de calamités agricoles non réglementaires (177 MF),
- hydraulique agricole (176 MF),
- dispositifs garantie chiffres d'affaires (132 MF),
- régulation des cerfs et cochons (129 MF),
- réseaux de surveillance zoo et phytosanitaire (119 MF),

- fonctionnement de l'APICAN (50 MF).

Concernant le BP 2016, l'utilisation prévisionnelle de la TCA serait effectuée comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>nom de l'EP</i>	BP 2016 estimé
Recettes réelles	1 280 000 000
<i>Taxe sur conventions d'assurance</i>	
Dépenses réelles globales	1 280 000 000
Indemnisation réglementaire CAMA	200 000 000
Mesures calamités agricoles	332 410 000
Hydraulique agricole	391 000 000
Dispositifs garantie CA	5 000 000
Régulation cerfs et cochons	135 000 000
Réseaux surveillance zoo et phytosanitaire	89 500 000
Fonctionnement APICAN	127 090 000
Solde prévisionnel	-

Taxe reversée à l'ERPA et la CANC

Taxe de soutien aux activités du secteur de l'agriculture (TSPA)

1 727,2 MF

La TSPA est reversée à l'ERPA (Etablissement de régulation des prix agricoles) pour 70% (505 MF en 2014) et à la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (C.A.N.C) pour 30% (222,2 MF en 2014).

Le rendement fin 2014 de la TSPA était en baisse de 14,9% par rapport à l'année précédente. Sur les huit premiers mois de l'année 2015, cette tendance s'est inversée ; la hausse atteint 6,2% par rapport à la même période 2014. La prévision pour 2016 s'établit à 727,2 MF.

Un projet de texte sera néanmoins présenté au congrès pour l'extension de l'assiette de la TSPA. Ainsi, le rendement de la TSPA devrait s'élever en 2016 à environ 1 700 MF CFP, dont 1 200 MF CFP affectés à l'ERPA. A défaut, des ressources complémentaires devront être mobilisées par la Nouvelle-Calédonie pour permettre à l'ERPA d'assurer toutes ses missions.

La taxe de soutien aux produits agricoles (TSPA) affectée à hauteur de 70 % à l'ERPA est utilisée pour le *financement des filières tournées vers l'exportation (cerf, squash, crevette, pêche hauturière...), des filières viandes (abattoirs territoriaux de l'OCEF), des filières céréales et cocotier, ainsi que les charges de structure de l'établissement. Le financement de ces filières est complété par une subvention du budget propre de la Nouvelle-Calédonie (voir rapport Mission 13). Le financement global provenant de la Nouvelle-Calédonie s'élève donc en année pleine à 2 000 MF CFP environ.* Ci-dessous un récapitulatif de l'utilisation prévisionnelle de la TSPA (et de la subvention de la NC) qui sera proposé au BP 2016 :

Budget annexe

ERPA	BP 2016 estimé
Recettes prévisionnelles NC	2 000 000 000
TSPA *	1 200 000 000
Subvention NC (mission 13)	800 000 000
Dépenses prévisionnelles	2 045 451 064
Bovins	645 000 000
Porcins	300 000 000
Autres filières animales non ventilées (OCEF)	67 000 000
Cervidés	56 500 000
Apiculture	500 000
Cocotier	24 400 000
Céréales	280 000 000
Fruits, légumes, produits vivriers	7 000 000
Squashs	50 000 000
Crevettes	227 250 000
Poissons	143 312 946
Dépenses communes	48 250 000
Campagne d'information agriculture	15 000 000
Subventions organismes publics	23 000 000
Frais de fonctionnement	158 238 118
Solde	- 45 451 064

**un projet de texte sera présenté au congrès pour l'extension de l'assiette de la TSPA. Ainsi, le rendement de la TSPA devrait s'élever en 2016 à environ 1 700 MF CFP, dont 1 200 MF CFP affectés à l'ERPA. A défaut, des ressources complémentaires devront être mobilisées par la Nouvelle-Calédonie pour permettre à l'ERPA d'assurer toutes ses missions.*

Outre les subventions provinciales (qui s'équilibrent en dépenses/recettes), d'autres recettes sont attendues pour équilibrer le budget : différentiel de marge sur viandes importées, caisse de stabilisation filière céréales...

La taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA) affectée à hauteur de 30 % à la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie est utilisée pour prendre en charge les activités propres de la Chambre d'agriculture mais également le déficit de certaines activités insuffisamment financées par des fonds extérieurs.

Voici un récapitulatif de l'utilisation prévisionnelle de la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires qui sera proposé au BP 2016 :

CHAMBRE D'AGRICULTURE	BP 2016 estimé
Recettes réelles	522 200 000
TSPA	522 200 000
Dépenses réelles globales	522 200 000
<u>Activités propres CANC (reste à financer):</u>	
Antennes , siège et réseau BAF	203 000 000
Marché de gros	12 000 000
Service élevage et station élevage	28 000 000
<u>Activités sur fonds extérieurs mais déficitaires (reste à financer):</u>	
Formation (dont apprentissage)	19 000 000
Chargé de développement durable	6 000 000
<u>Activités financés jusqu'alors par subventions NC ou nouveau transfert</u>	
GDS-A/GDS-V/ complément PES/Coopération régionales/Certiphyto/PNVF/BAF/DI A/DD+PPNU/INTERFEL/Gardiennage marché de gros/Animation charte bovine/Etalonnerie/sub Arbofruits/Identification échantillon	197 100 000
Subvention d'équilibre	57 100 000
Solde prévisionnel	-

Taxe reversée à l'ETFP, la CCI et la CMA

Cotisation de 0,25 %

500 MF

Les employeurs sont assujettis à une cotisation sur le montant des salaires plafonnés. Cette cotisation est recouvrée par la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs (CAFAT). Les sommes ainsi collectées sont versées au budget de la Nouvelle-Calédonie dans les deux mois suivant l'échéance de chaque trimestre civil.

Depuis le 1er avril 2001, le produit de cette cotisation est affecté de la façon suivante :

- 40 % au profit de l'établissement de formation professionnelle des adultes,
- 30 % au profit de la chambre de commerce et d'industrie,
- 30 % au profit de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Les organismes consulaires doivent affecter exclusivement le produit de la cotisation au fonctionnement de leur centre d'apprentis.

- Etablissement de formation professionnelle des adultes 200 MF
- Chambre de métiers et de l'artisanat 150 MF
- Chambre de commerce et d'industrie 150 MF

L'ETFP perçoit chaque année, à hauteur de 200 MF, 40 % de la cotisation de 0.25 % sur les salaires.

Cette somme est avant tout destinée au financement du fonctionnement global de l'établissement.

Budget annexe

Ainsi, cette taxe permettrait de financer partiellement les charges à caractère général pour 215 MF, dont notamment 45 MF dans le cadre d'un partenariat permettant à l'établissement de bénéficier de l'appui technique de deux formateurs de formateurs pour le pôle industrie.

Les autres dépenses de fonctionnement à financer se présenteraient comme dans le tableau suivant :

ETFPA	BP 2016
RECETTES REELLES GLOBALES	472 000 000
<i>Ventes de formation</i>	117 000 000
Cotisation 0,25 % sur les salaires	200 000 000
<i>Subvention d'équilibre de la NC</i>	155 000 000
DEPENSES REELLES GLOBALES	552 000 000
<i>charges courantes</i>	215 000 000
<i>charges de personnel</i>	334 000 000
<i>dont autres charges</i>	3 000 000
SOLDE PREVISIONNEL	-80 000 000

La cotisation des employeurs sur les salaires au titre de la formation professionnelle (loi de pays n°2001-08 du 7 juin 2001) affectée à hauteur de 30% à la Chambre de Commerce et d'industrie est dédiée exclusivement au centre de formation des apprentis avec comme objectifs :

- de mettre en œuvre et de contribuer au financement (à parts égales avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat) du dispositif inter consulaire « Point Apprentissage », destiné à informer, positionner, orienter et recruter les futurs apprentis sur l'ensemble du territoire,
- de financer les actions d'amélioration de l'environnement des apprentis (renforcement pédagogique, achat d'ouvrages pédagogiques, conseillère sociale, remise à niveau, études surveillées) et des relations avec les maîtres d'apprentissage (formation des tuteurs, conseillers apprentissage et conseillers en relation entreprises),
- de financer les actions de formation des formateurs.

Voici un récapitulatif de l'utilisation prévisionnelle de la taxe cotisation des employeurs sur les salaires qui est proposé au BP 2016 :

CCI-NC	BP 2016 estimé
Recettes réelles	154 000 000
<i>Dont Cotisation des employeurs sur les salaires</i>	150 000 000
Dépenses réelles globales	154 000 000
Financement du Point Apprentissage	35 000 000
Financement des actions d'amélioration de l'environnement des apprentis et des relations avec les maîtres d'apprentissage	115 000 000
Financement de la formation de formateurs	4 000 000
Solde prévisionnel	-

Les centimes additionnels sur les patentes sont utilisés pour financer l'ensemble des actions de la CMA au travers des budgets siège et antennes, formation par l'apprentissage, formation continue et Pole artisanal PANDA. La taxe participe à l'équilibre général du budget global.

Le prélèvement de 0.25% sur les salaires est reversé pour 30% au budget de la CMA. Il participe en totalité au financement du budget « apprentissage ».
L'ensemble de ces deux taxes représentent 687,6 MF soit 78,5 % des recettes réelles de la CMA.

Voici un récapitulatif de l'utilisation prévisionnelle des centimes additionnels et 0,25% employeurs qui sera proposé au BP 2016 :

CHAMBRE DE METIERS ET ARTISANAT	BP 2016 estimé
Recettes réelles	875 744 000
<i>dont centimes additionnels patentes (déduction faite des 4% de recouvrement)</i>	<i>537 600 000</i>
<i>dont cotisation 0,25% employeurs</i>	<i>150 000 000</i>
Dépenses réelles globales	942 947 736
Siège et antennes	365 271 000
Apprentissage	330 656 500
Formation continue	44 559 500
Pole artisanal Panda (ateliers)	11 769 086
Investissement siège et antennes	23 220 000
Investissement Centre de formation	46 954 000
remboursement emprunt Pole artisanal panda	12 520 000
Construction antenne de Kone (CP 20)	107 997 650
Solde prévisionnel	- 67 203 736

Taxe reversée au FNI

Redevance superficière

245 MF

La redevance superficière due par le titulaire d'une concession minière est égale au produit de la surface réelle de la concession minière, arrondie à l'hectare supérieur, par un tarif à l'hectare (article R.131-3 du code minier).

Le tarif est de 800 FCFP par hectare lorsque la superficie totale des concessions détenues est inférieure à 15.000 hectares et 1.000 FCFP par hectare lorsqu'elle est supérieure à 15.000 hectares (article R.131-3-1).

Le produit de cette redevance est entièrement affecté à l'établissement public administratif le Fonds Nickel.

Les reversements aux collectivités locales

2 228,2 MF

Contributions pour déprédations des voies et chemins

43,2 MF

La délibération modifiée n° 31 du 19/01/1968 a institué une taxe à imposer au titre de la subvention industrielle aux exploitants. La taxe est applicable en cas de dégradations habituelles ou temporaires d'une voie publique classée par des exploitations de mines, de carrières, de forêts ou toute entreprise industrielle.

Cette subvention industrielle, calculée sur un prix par tonne kilométrique, est perçue par la Nouvelle-Calédonie. Elle est reversée aux provinces et aux communes, proportionnellement aux tonnages kilométriques transportés sur les routes et chemins provinciaux et communaux. La part correspondant aux tonnages kilométriques transportés sur les routes territoriales reste acquise par la Nouvelle-Calédonie.

Les estimations pour 2016 sont basées sur les réalisations de 2014 :

- routes et chemins territoriaux : 2,4 MF,
- routes et chemins provinciaux : 26,8 MF,
- routes et chemins communaux : 14 MF.

Taxe provinciale sur les contributions téléphoniques : 1 700 MF

Cette taxe instituée au 1er janvier 2003 est due par l'opérateur téléphonique. Elle est assise sur la durée en minutes des communications téléphoniques. Il est prévu une diminution du rendement de cette taxe pour le BP 2016.

Redevance d'immatriculation : 255 MF

La redevance d'immatriculation est reversée aux communes en fonction du nombre de cartes grises émises par commune et du montant de la taxe. Elles en fixent le montant par arrêté municipal. Loi du pays n° 2008-3 du 10/06/2008.

Taxes sur les nuitées : 180 MF

Cette taxe est due par les établissements hôteliers de la province Sud. Elle est calculée par nuitée d'hébergement vendue selon des tarifs dépendant de la catégorie des établissements. Il est proposé d'augmenter le montant inscrit au BP 2016.

Taxe sur les jeux PMU : 50 MF

Au vu des recettes constatées au terme du mois d'août 2015, la prévision de 2015 est majorée de 10 MF pour le budget primitif de 2016.

Action A0101-05 – Fonds de concours	Dépenses :	1 615,00 MF
	Recettes :	1 615,00 MF

Fonds d'électrification rurale (FER) 960 MF

Les dépenses

Le plan pluriannuel d'électrification rurale de la Nouvelle-Calédonie pour les années 2012 à 2016 a été défini par l'arrêté n° 2012-947/GNC du 24 avril 2012. L'objectif de ce plan est de subventionner des opérations de desserte par le réseau public de distribution et de générateurs de sources solaires entrant également dans le cadre d'ouvrages exploités, entretenus et renouvelés par les sociétés concessionnaires de la distribution publique d'énergie électrique.

Les recettes

Taxe sur l'électricité 720 MF

Les distributeurs d'énergie sont redevables de la taxe sur l'électricité au profit du fonds d'électrification rurale comme suit :

- 5 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de plus de 13 000 habitants.

- 1 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de moins de 13 000 habitants.

Participation des communes 240 MF

Une participation des communes intéressées à participer au fonds d'électrification rurale est également prévue et correspond à un pourcentage du montant des ventes d'énergie électrique tel que défini pour l'application de la taxe communale sur l'électricité. Ce pourcentage est fixé à 4 % de l'assiette de la taxe communale sur l'électricité pour les communes et 3 % pour les groupements de communes. À noter que les communes de Nouméa, Dumbéa et Mont-Dore ne versent pas le produit de leur taxe au fonds.

Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME) 200 MF

Le FCME est abondé par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables gérée par le service des douanes (délibération n° 392 du 13/01/1982 portant création d'une taxe parafiscale destinée à financer le programme énergies renouvelables).

	Montants
CDI 2011-2015	200 000 000
Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	100 000 000
Nouvelle-Calédonie (part complémentaire issue du budget propre et variable suivant l'encaissement réel de la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	47 000 000
Nouvelle-Calédonie (taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	53 000 000
Total général	200 000 000

Contrat de développement inter collectivités 2011-2015 : 47,5 MF

Dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2011-2015, la Nouvelle-Calédonie et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) réalisent des programmes annuels de maîtrise de l'énergie co-financés à part égale par le biais du FCME. Ce contrat fait actuellement l'objet d'un projet d'avenant qui prévoit pour 2016 une enveloppe de 200 MF.

La participation de la Nouvelle-Calédonie s'élevant à 100 MF sera financée en premier lieu par la taxe sur les énergies renouvelables (TER) encaissée par les douanes et affectée au FCME puis complétée par le budget propre de la Nouvelle-Calédonie. Les douanes ont estimé les recettes de la TER à 53 MF. Le budget propre de la Nouvelle-Calédonie participe donc au déficit du budget annexe pour la différence, soit 47 MF.

Fonds de soutien des actions de lutte contre la pollution

187 MF

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 a institué une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions. Cette taxe est exigible par les douanes sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique : les huiles, les piles et batteries, les pneus, les boîtes en aluminium pour le conditionnement de produits alimentaires et de boissons.

Par délibération n° 365 du 3 avril 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces.

Il s'agit d'un programme d'actions préparé par les trois provinces concernant la mise en place de filières d'élimination de ces produits après usage, dans le cadre des demandes formulées auprès du comité de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, en application de la délibération n° 365 du 3 avril 2003.

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été activée sur les huiles lubrifiantes par la délibération n°367 du 3 avril 2003 et a été activée sur les pneumatiques neufs et rechapés, les piles et batteries, et les accumulateurs par la délibération n°253 du 28 décembre 2006.

Il est également apparu un besoin accru de financement de projets qui, de par leur ampleur et leur coût, devaient être envisagées plus à l'échelle territoriale qu'à l'échelle provinciale. Le comité TAP regroupant un grand nombre d'acteurs en charge de la problématique déchets en Nouvelle-Calédonie (provinces, gouvernement, congrès, ADEME...), il a semblé opportun à ses membres de travailler sur un projet de modification de l'objet et de l'organisation du fonds TAP.

Cette modification permettrait, en plus de l'objet historique du fonds, la réalisation de projets de plus grande ampleur avec la mutualisation des compétences et des moyens ainsi que l'apport de ressources financières complémentaires. La modification de la délibération n° 365 du 3 avril 2003 permettra l'élargissement des missions du fonds TAP sera présentée prochainement au congrès.

Fonds de péréquation du gazole

140 MF

Conformément à la délibération n° 173 du 29 mars 2006 et à son arrêté d'application n° 2006-1339/GNC du 10 avril 2006, les pouvoirs publics ont décidé que le prix de l'essence et du gazole serait dorénavant identique partout en Nouvelle-Calédonie. Cette décision a rendu

nécessaire d'étendre l'utilisation du fonds de péréquation du gazole à l'essence et de la grande-terre à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

La structure du prix de vente de l'essence et du gazole à la pompe intègre une composante nommée variable de péréquation. Cette variable de péréquation exprimée en FCFP/litre représente le coût moyen estimé de distribution des produits de Nouméa vers l'ensemble des stations-service du territoire. Elle rémunère les sociétés pétrolières pour leurs activités de distribution. Tous les trimestres, le service de l'énergie de la DIMENC compare la rémunération perçue à travers cette variable par chaque société pétrolière, aux coûts réels de distribution supportés par ces mêmes sociétés. Une société sur-rémunérée par cette variable devra verser le trop plein perçu au fonds de péréquation. A l'inverse, une société sous-rémunérée percevra la différence du fonds de péréquation.

Fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB)

110 MF

Le fonds de développement de l'élevage bovin est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 6 FCFP par kilogramme de carcasse de viande ressuée destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viande d'origine locale (bœuf, veau) et retenu par les abatteurs de bétail ;
- un prélèvement de 40 FCFP par kilogramme de viande bovine importée, retenu par l'importateur.

Ce fonds de développement de l'élevage bovin concourt au financement du fonctionnement d'organisations professionnelles (UPRA bovine, syndicat des éleveurs, interprofession viande) et permet l'attribution d'aides directes aux éleveurs par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture (aides à l'achat de reproducteurs, de produits vétérinaires...) et du crédit agricole mutuel (bonification d'intérêts).

Fonds de développement de l'élevage ovin caprin et de cervidés (FDEOCC) : 18 MF

Le fonds de développement de l'élevage ovin caprin et de cervidés est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 10 F/kg de carcasse de viande ovine et caprine ressuée, destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viandes d'origine locale (ovines et caprines toutes classes), retenu par les abatteurs sur le prix d'achat de la viande à l'éleveur et venant en déduction du montant des abattages de ce dernier ; ou par l'éleveur-abatteur sur son prix de vente ;
- un prélèvement de 40 F/kg de viande ovine et caprine importée, retenu par l'importateur.

Le fonds de développement des élevages ovins, caprins et de cervidés concourt au financement du fonctionnement d'organisations professionnelles (UPRA ovine – caprine, établissement de l'élevage de cervidés). Délibération n° 97/CP du 14 novembre 1990 modifiée relative au remplacement du Fonds de Développement de l'Elevage Ovin par un Fonds de Développement des Elevages Ovin, Caprin et Cervidés en Nouvelle-Calédonie.

Budget annexe
Synthèse des crédits par programme et par chapitre

Synthèse par programme et chapitre	P0101 Financements réglementaires	Total
Dépenses	62 339 100 000	62 339 100 000
Fonctionnement	62 339 100 000	62 339 100 000
937	1 347 000 000	1 347 000 000
938	43 200 000	43 200 000
939	513 000 000	513 000 000
940	11 395 000 000	11 395 000 000
941	49 040 900 000	49 040 900 000
Recettes	62 339 100 000	62 339 100 000
Fonctionnement	62 339 100 000	62 339 100 000
937	340 000 000	340 000 000
938	43 200 000	43 200 000
939	513 000 000	513 000 000
940	11 395 000 000	11 395 000 000
941	50 000 900 000	50 000 900 000
943	47 000 000	47 000 000

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres

Synthèse des crédits par regroupement des articles à trois chiffres (en Dépenses / Recettes) : Fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	BP 2016	Evolution BP 16 / CA 14	% BP 16 / CA 14
Dépenses	52 274 701 680	54 147 061 258	62 339 100 000	10 064 398 320	19%
Fonctionnement	52 274 701 680	54 147 061 258	62 339 100 000	10 064 398 320	19%
617 - études et recherches	1 080 000	5 560 000	19 800 000	18 720 000	1733%
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	37 542 006	13 584 305	101 100 000	63 557 994	169%
623 - Publicité, publications, relations publiques	11 317 244	494 675	4 400 000	-6 917 244	-61%
655 - Contributions obligatoires	485 967 400	244 242 800	245 000 000	-240 967 400	-50%
656 - Participations	261 962 685	111 351 598	140 000 000	-121 962 685	-47%
657 - Subventions	1 229 893 180	685 481 086	1 349 700 000	119 806 820	10%
658 - Charges diverses de gestion courante	416 697	8 454 119	10 000 000	9 583 303	2300%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 230 050	0	0	-17 230 050	-100%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	28 809 645	0	0	
739 - Reversement et restitution sur impôts et taxes	50 229 292 418	53 049 083 030	60 469 100 000	10 239 807 582	20%
Recettes	53 563 446 044	55 449 918 047	62 339 100 000	8 775 653 956	16%
Fonctionnement	53 563 446 044	55 449 918 047	62 339 100 000	8 775 653 956	16%
703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine	327 953 033	290 392 517	288 200 000	-39 753 033	-12%
731 - Contributions directes	16 363 915 076	16 372 777 927	16 195 000 000	-168 915 076	-1%
732 - Droits et taxes à l'importation	9 235 015 614	8 588 403 535	15 154 900 000	5 919 884 386	64%
733 - Droits d'enregistrement et de timbre	3 758 440 887	4 020 227 500	3 300 000 000	-458 440 887	-12%
734 - Impôts et taxes liés aux activités de service	19 949 362 355	21 552 564 586	22 393 000 000	2 443 637 645	12%
735 - Impôts et taxes sectoriels	2 410 775 219	2 162 196 721	2 343 000 000	-67 775 219	-3%
736 - Amendes	259 364 295	365 656 400	0	-259 364 295	-100%
738 - Autres impôts et taxes	474 967 673	1 474 429 578	2 010 000 000	1 535 032 327	323%
747 - Participations	653 216 453	415 810 406	415 000 000	-238 216 453	-36%
748 - Compensations, attributions et autres participations	128 455 439	204 650 172	240 000 000	111 544 561	87%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 980 000	2 808 705	0	-1 980 000	-100%

Annexe
Délibération relative au budget annexe de
reversement primitif de la
Nouvelle-Calédonie – exercice 2016

BP 2016





Alexandra MEDARD

**Délibération n° 99 du 30 décembre 2015
relative au budget primitif annexe de reversement
de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2016**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu le code des impôts ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 78 du 29 octobre 2015 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016 ;
Vu l'arrêté n° 2015-2811/GNC du 8 décembre 2015 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 79 du 8 décembre 2015 ;
Entendu le rapport n° 154 des 14, 15 et 16 décembre 2015 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2016, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2015 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2016.

Article 2 : Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2016 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses à la somme de SOIXANTE-DEUX MILLIARDS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLIONS CENT-MILLE FRANCS PACIFIQUE (62 339 100 000 FCFP),

en mouvements budgétaires répartis en :

- ZERO FRANC (0 FCFP) en section d'investissement,

et

- SOIXANTE-DEUX MILLIARDS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLIONS CENT-MILLE FRANCS PACIFIQUE (62 339 100 000 FCFP) en section de fonctionnement,

conformément aux maquettes budgétaires.

Article 3 : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder aux mandatements des subventions réparties par le congrès et le gouvernement.

Article 4 : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à répartir et attribuer les autres charges exceptionnelles ainsi que les participations et les subventions diverses non affectées (annexe ci-jointe) conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

- 656 – Participations
- 657 – Subventions
- 674 – Subventions exceptionnelles (sauf 67481-Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487-Autres remises gracieuses).

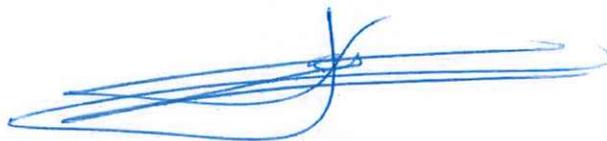
Article 5 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements de crédits entre sous chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

Article 6 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), l'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements entre chapitres d'une même section, il informe le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 7 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 30 décembre 2015.

**Le président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Thierry SANTA

République française

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

COLLECTIVITE : NOUVELLE-CALEDONIE

M 52 adaptée à la Nouvelle-Calédonie

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE DE REVERSEMENT

Voté par fonction

Budget primitif 2016 voté



NOUVELLE-CALEDONIE



BP 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIRIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 02 Budget reverse Exercice 2016

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF

Voté par fonction

ANNEE 2016

Demande effectuée le 04/01/2016

Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

Page		Page			
	<u>II - Présentation générale du budget</u>		<u>IV - ANNEXES</u>		<u>joint</u>
3	Vue d'ensemble du budget				
4	1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels	43	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
5	2 - Equilibre financier du budget				
7	3 - Balance générale du budget				
	<u>III - Vote du budget</u>				
	<u>A - Section d'investissement</u>				
10	Vue d'ensemble		Eléments de bilan - Etat de la dette		
11	90 - Opérations ventilées		Eléments de bilan - Etat des immobilisations		
21	92 - Opérations non ventilées		Eléments de bilan - Prêts -		
26	95 - Opérations sans réalisation	44	Etat des provisions - Etat de répartition des charges		
	<u>B - Section de fonctionnement</u>		Etat des engagements donnés - Engagements reçus		
27	Vue d'ensemble	44	Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes utilisées		
28	93 - Opérations ventilées	45	Etat de recettes grevées d'une affectation speciale		
38	94 - Opérations non ventilées	50	Décisions en matière de taux de contributions directes -		
42	95 - Dépenses sans réalisation	50	Signatures		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	62 339 100 000	62 339 100 000
TOTAL DU BUDGET	62 339 100 000	62 339 100 000

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	62 339 100 000		62 339 100 000	
BUDGET	62 339 100 000		62 339 100 000	

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							1
SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
AP VOTEES							
AE VOTEES							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers							
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 Virement de la section de fonctionnement							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 066 500 000	62 519 100 000	62 339 100 000		60 435 900 000		
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP	2 159 500 000 2 159 500 000	1 903 200 000 1 903 200 000	1 903 200 000 1 903 200 000				
94 OPERATIONS NON VENTILEES 953 Virement à la section d'investissement	48 907 000 000	60 615 900 000	60 435 900 000		60 435 900 000		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51 066 500 000	62 519 100 000	62 339 100 000		61 442 900 000		
93 OPERATIONS VENTILEES 94 OPERATIONS NON VENTILEES	1 115 000 000 49 951 500 000	896 200 000 61 622 900 000	896 200 000 61 442 900 000				

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

**SECTION D'INVESTISSEMENT
OPERATIONS REELLES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
92 Opérations non ventilées		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL		

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)		
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	
--	--

TOTAL DE LA SECTION	
----------------------------	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES ET MIXTES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	1 903 200 000	896 200 000
930 Administration générale		
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement	1 347 000 000	340 000 000
938 Transports et communication	43 200 000	43 200 000
939 Economie	513 000 000	513 000 000
94 Opérations non ventilées	60 435 900 000	61 442 900 000
940 Impositions directes	11 395 000 000	11 395 000 000
941 Autres impôts et taxes	49 040 900 000	50 000 900 000
942 Dotations et participations non affectées		
943 Opérations financières		47 000 000
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes		
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	62 339 100 000	62 339 100 000

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections		
953 Virement à la section d'investissement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946	
---	--

TOTAL DE LA SECTION	62 339 100 000	62 339 100 000
----------------------------	-----------------------	-----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

INVESTISSEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses d'investissement - Total				
<i>Sous total des opérations réelles</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

FONCTIONNEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses de fonctionnement - Total		51 066 500 000	62 519 100 000	62 339 100 000
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>		51 066 500 000	62 519 100 000	62 339 100 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	133 100 000	125 300 000	125 300 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATION DE PRODUITS	48 972 000 000	60 649 100 000	60 469 100 000
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	1 927 900 000	1 744 700 000	1 744 700 000
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 500 000		
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

INVESTISSEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes d'investissement - Total				
<i>Sous total des opérations réelles</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

FONCTIONNEMENT		Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Recettes de fonctionnement - Total		51 066 500 000	62 519 100 000	62 339 100 000
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>		51 066 500 000	62 519 100 000	62 339 100 000
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	320 000 000	288 200 000	288 200 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	15 465 000 000	16 195 000 000	16 195 000 000
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	34 360 500 000	45 380 900 000	45 200 900 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	795 000 000	655 000 000	655 000 000
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE	126 000 000		
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget (crédits de paiement afférents à une AP/AE ou crédits de paiement hors AP/AE) :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

204 - Subventions d'équipements versées

656 - Participations

657 - Subventions

674 - Subventions exceptionnelles (sauf 67481 - Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487 - Autres remises gracieuses)

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel, les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

IV - En l'absence de mention au paragraphe III - ci dessus, le(s) président(s) est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - La comparaison s'effectue par rapport au budget : primitif de l'exercice précédent

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	Opérations ventilées				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
Groupe 92	Opération non ventilées				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES				
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
Groupe 95	Opérations sans réalisation				
950	DEPENSES IMPREVUES				
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL des groupes fonctionnels					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 900

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 901

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Dans le cadre d'une AP-CP		
	Hors AP-CP		
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS			
Vote de l'assemblée délibérante			
	Recettes affectées		
PRESENTATION CROISEE			
DEPENSES			
RECETTES			
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Article compte par nature (1)	Libellé	AP =					
		0	1	2	3	4	5
		SERVICES COMMUNS	CULTURE	SPORTS	JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	INFORMATION - MEDIAS	RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 904

CHAPITRE 904 - SANTE							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	----------------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Article compte par nature (1)	Libellé						AP =	TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES		

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3 GESTION DE L'EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
--	---------	-----------------------	---	---	-----------------------	--	-----------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	--	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
--	---------	-----------------------	---	---	--	--------------------	--------------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante				
Recettes affectées				

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				
RECETTES				

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

Article compte par nature (1)	Libellé	CHAPITRE 909 - ECONOMIE					AP =	
		0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée) délibérante(3)
Total des opérations	924						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	
	RECETTES (2)	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	
	<i>Charges transférées</i>	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	Opérations ventilées			1 903 200 000	896 200 000
930	ADMINISTRATION GENERALE				
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			1 347 000 000	340 000 000
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION			43 200 000	43 200 000
939	ECONOMIE			513 000 000	513 000 000
Groupe 94	Opérations non ventilées			60 435 900 000	61 442 900 000
940	IMPOSITIONS DIRECTES			11 395 000 000	11 395 000 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			49 040 900 000	50 000 900 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
943	OPERATIONS FINANCIERES				47 000 000
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
952	DEPENSES IMPREVUES				
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	TOTAL des groupes fonctionnels			62 339 100 000	62 339 100 000

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 930

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 931

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC

Article compte par nature (1)	Libellé							AE(2) =	TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Vote de l'assemblée délibérante									
	Dans le cadre d'une AP-CP								
	Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Vote de l'assemblée délibérante									
	Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE									
DEPENSES									
RECETTES									

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT							AE =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 934

CHAPITRE 934 - SANTE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	----------------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Article compte par nature (1)	Libellé						AE(2) =	TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES		

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3 GESTION DE L'EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante			187 000 000	1 160 000 000			
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP			187 000 000	1 160 000 000			
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante				340 000 000			
Recettes affectées				340 000 000			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
			187 000 000	1 160 000 000			
617	ETUDES ET RECHERCHES			19 800 000			
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			101 100 000			
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			4 400 000			
657	SUBVENTIONS		187 000 000	1 034 700 000			
RECETTES							
747	PARTICIPATIONS			240 000 000			
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS			100 000 000			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	--	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						1 347 000 000
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						1 347 000 000

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						340 000 000
Recettes affectées						340 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							1 347 000 000
617	ETUDES ET RECHERCHES						19 800 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES						101 100 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES						4 400 000
657	SUBVENTIONS						1 221 700 000

RECETTES							340 000 000
747	PARTICIPATIONS						240 000 000
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS						100 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
--	---------	-----------------------	---	---	--	--------------------	--------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			43 200 000				
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP			43 200 000				

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			43 200 000				
Recettes affectées			43 200 000				

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			43 200 000				
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES		43 200 000				
RECETTES			43 200 000				
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		43 200 000				

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				43 200 000
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				43 200 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				43 200 000
Recettes affectées				43 200 000
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				43 200 000
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES			43 200 000
RECETTES				43 200 000
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE			43 200 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

Article compte par nature (1)	Libellé	CHAPITRE 939 - ECONOMIE					AE(2) =	
		0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			128 000 000	385 000 000		
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP			128 000 000	385 000 000		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante	140 000 000		128 000 000	245 000 000		
Recettes affectées	140 000 000		128 000 000	245 000 000		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES				128 000 000	385 000 000		
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				245 000 000		
656	PARTICIPATIONS				140 000 000		
657	SUBVENTIONS			128 000 000			

RECETTES		140 000 000		128 000 000	245 000 000		
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE				245 000 000		
747	PARTICIPATIONS			128 000 000			
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	140 000 000					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						513 000 000
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						513 000 000

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						513 000 000
Recettes affectées						513 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						513 000 000
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES					245 000 000
656	PARTICIPATIONS					140 000 000
657	SUBVENTIONS					128 000 000

RECETTES						513 000 000
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE					245 000 000
747	PARTICIPATIONS					128 000 000
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS					140 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	11 395 000 000
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	11 395 000 000
	RECETTES	11 395 000 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	10 895 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	500 000 000

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	49 040 900 000
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10 000 000
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	49 030 900 000
	RECETTES	50 000 900 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	5 300 000 000
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	15 154 900 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	3 300 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	22 393 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	2 343 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 510 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	47 000 000
747	PARTICIPATIONS	47 000 000

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES (2)	
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	
	<i>Transfert de charges</i>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	44 560 000 000	32 947 888 042
RECETTES	44 560 000 000	32 947 888 042
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	135 961 474 753	41 862 127 199
RECETTES	135 961 474 753	41 862 127 199

II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2016

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	51 066 500 000	62 339 100 000
RECETTES	51 066 500 000	62 339 100 000

II - BUDGET ANNEXE 03 : Budget reparti Exercice 2016

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		124 873 220 000
RECETTES		124 873 220 000

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	44 560 000 000	32 947 888 042
RECETTES	44 560 000 000	32 947 888 042
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	187 027 974 753	229 074 447 199
RECETTES	187 027 974 753	229 074 447 199
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	231 587 974 753	262 022 335 241
TOTAL GENERAL DES RECETTES	231 587 974 753	262 022 335 241

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION
ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		B 1		A 2
<i>ICNE de l'exercice/emprunts</i>	6611		1688	
<i>VNC des immobilisations cédées</i>	675		21...,26	
<i>Plus-values de cession</i>	676		19	
<i>Amortissements</i>	68		28	
<i>Transformation d'un prêt en subvention</i>	6748		274	
<i>ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>	762		2768	
<i>Autres...</i>	
Virement de section à section (D953=R951)	953		951	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		A 1		B 2
<i>ICNE de l'exercice/prêts</i>	2768		762	
<i>ICNE N-1 contrepassés/emprunts</i>	1688		6611	
<i>Reprises sur dotations et subventions</i>	10..., 139		777	
<i>Moins-values de cession</i>	19		776	
<i>Travaux en régie</i>	21...,23		72	
<i>Réintégration des amortissements</i>	28		7811	
<i>Autres...</i>	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investissement en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

				Dépenses	Recettes	Reste à employer
Redevance superficiare	939	6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	245 000 000	0	
		7031	CONCESSIONS, REDEVANCES, ET TAXES SUR TERRAINS DE GISEMENT	0	245 000 000	
		Total Redevance superficiare			245 000 000	245 000 000
Subvention industrielle	938	7037	CONTRIBUTION POUR DEGRADATION DES VOIES ET CHEMINS	0	43 200 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	26 800 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	14 000 000	0	
		7398	AUTRES REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	2 400 000	0	
Total Subvention industrielle			43 200 000	43 200 000	0	
Redevance immatriculation	941	73512	REDEVANCE COMMUNALE D IMMATRICULATION	0	255 000 000	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	255 000 000	0	
Total Redevance immatriculation			255 000 000	255 000 000	0	
Taxes sur les nuités	941	7345	TAXE SUR LES NUITEES	0	180 000 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	180 000 000	0	
Total Taxes sur les nuités			180 000 000	180 000 000	0	
Taxe sur les contributions téléphoniques	940	73163	TAXE PROVINCIALE SUR LES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES	0	1 700 000 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	1 700 000 000	0	
Total Taxe sur les contributions téléphoniques			1 700 000 000	1 700 000 000	0	
IRVM	940	73133	IRVM - CENTIMES COMMUNAUX	0	1 200 000 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	800 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	1 200 000 000	0	
		73132	IRVM CENTIMES PROVINCIAUX	0	800 000 000	
Total IRVM			2 000 000 000	2 000 000 000	0	
Patentes	940	73172	PATENTES - CENTIMES PROVINCIAUX	0	1 600 000 000	
		73173	PATENTES - CENTIMES COMMUNAUX	0	3 300 000 000	
		73174	PATENTES - CENTIMES CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	0	560 000 000	
		73175	PATENTES - CENTIMES CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE	0	610 000 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	1 600 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	3 300 000 000	0	
7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	1 170 000 000	0			
Total Patentes			6 070 000 000	6 070 000 000	0	
Foncier	940	73182	CONTRIBUTION FONCIERE - CENTIMES PROVINCIAUX	0	360 000 000	
		73183	CONTRIBUTION FONCIERE - CENTIMES COMMUNAUX	0	740 000 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	360 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	740 000 000	0	
Total Foncier			1 100 000 000	1 100 000 000	0	
Contribution téléphonique	940	73162	CONTRIBUTION TELEPHONIQUE - CENTIMES PROVINCIAUX	0	25 000 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	25 000 000	0	
Total Contribution téléphonique			25 000 000	25 000 000	0	
Droit enregistrement	941	73312	DROITS D ENREGISTREMENT - CENTIMES PROVINCIAUX	0	1 300 000 000	
		73313	DROITS D ENREGISTREMENT - CENTIMES COMMUNAUX	0	2 000 000 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	1 300 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	2 000 000 000	0	
Total Droit enregistrement			3 300 000 000	3 300 000 000	0	
allocations familiales	941	73123	CSA - CONTRIBUTION SOCIALE ADDITIONNELLE	0	5 300 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	5 300 000 000	0	
Total allocations familiales			5 300 000 000	5 300 000 000	0	

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

				Dépenses	Recettes	Reste à employer
Cotisation 0,25%	940	73831	COTISATION DE 0,25% SUR LES SALAIRES	0	500 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	500 000 000	0	
		Total Cotisation 0,25%		500 000 000	500 000 000	0
Droit de licences	941	73412	DROITS DE LICENCE - CENTIMES PROVINCIAUX	0	74 000 000	
		73413	DROITS DE LICENCE - CENTIMES COMMUNAUX	0	89 000 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	74 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	89 000 000	0	
Total Droit de licences			163 000 000	163 000 000	0	
Droit de port	941	73534	DROIT DE PORT	0	92 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	92 000 000	0	
Total Droit de port			92 000 000	92 000 000	0	
Droit de quai	941	73533	DROIT DE QUAI	0	83 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	83 000 000	0	
Total Droit de quai			83 000 000	83 000 000	0	
FCME	937	617	ETUDES ET RECHERCHES	19 800 000	0	
		62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	25 600 000	0	
		6228	DIVERS	75 500 000	0	
		6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	4 400 000	0	
		65733	PROVINCES	11 800 000	0	
		65734	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	14 000 000	0	
		65737	ETABLISSEMENTS PUBLICS	460 000	0	
		65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARA-PUBLICS	17 500 000	0	
		65741	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	7 000 000	0	
		65742	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ENTREPRISES	15 800 000	0	
		65748	AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	8 140 000	0	
	7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0	100 000 000		
	941	73241	TER - TAXE POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES	0	53 000 000	
943	7472	TERRITOIRE	0	47 000 000		
Total FCME			200 000 000	200 000 000	0	
FDEB	939	65748	AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	110 000 000	0	
		7478	AUTRES ORGANISMES	0	110 000 000	
Total FDEB			110 000 000	110 000 000	0	
FDOC	939	65748	AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	18 000 000	0	
		7478	AUTRES ORGANISMES	0	18 000 000	
Total FDOC			18 000 000	18 000 000	0	
FER	937	65734	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	960 000 000	0	
		7474	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	0	240 000 000	
	941	73521	TAXE SUR L'ELECTRICITE (BUDGET ANNEXE FONDS - FER)	0	720 000 000	
Total FER			960 000 000	960 000 000	0	
Fonds action lutte contre les pollutions	937	65733	PROVINCES	176 000 000	0	
		65734	COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	11 000 000	0	
	941	73225	TAXE DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	0	187 000 000	
Total Fonds action lutte contre les pollutions			187 000 000	187 000 000	0	
Fonds péréquation du gazole	939	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	140 000 000	0	
		7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0	140 000 000	
Total Fonds péréquation du gazole			140 000 000	140 000 000	0	

IV - ANNEXES

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

				Dépenses	Recettes	Reste à employer
TAT3S	941	73234	TAT3S (OU COMPTE DE CLASSE 4)	0	7 831 700 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	7 831 700 000	0	
			Total TAT3S	7 831 700 000	7 831 700 000	0
Taxe aérienne	941	73223	TFA - TAXE SUR LE FRET AERIEN	0	2 050 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	2 050 000 000	0	
			Total Taxe aérienne	2 050 000 000	2 050 000 000	0
Taxe de magasinage	941	7358	AUTRES IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	0	93 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	93 000 000	0	
			Total Taxe de magasinage	93 000 000	93 000 000	0
Taxe de péage	941	73224	TAXE DE PEAGE	0	1 326 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	1 326 000 000	0	
			Total Taxe de péage	1 326 000 000	1 326 000 000	0
Taxe sur les assurances	941	7355	TSCA - TAXES SPECIALES SUR LES CONVENTIONS D ASSURANCE	0	1 100 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	1 100 000 000	0	
			Total Taxe sur les assurances	1 100 000 000	1 100 000 000	0
Taxe sur les jeux PMU	941	7343	TAXE SUR LES SPECTACLES	0	50 000 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	40 000 000	0	
		65822	REVERSEMENT EXCEDENT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF AU BUDG.PRI	10 000 000	0	
			Total Taxe sur les jeux PMU	50 000 000	50 000 000	0
TPP	941	73232	TPP - TAXE SUR LES PRODUITS PETROLIERS	0	1 980 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	1 980 000 000	0	
			Total TPP	1 980 000 000	1 980 000 000	0
TSPA	941	73212	TSPAA - TAXE DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES	0	1 727 200 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	1 727 200 000	0	
			Total TSPA	1 727 200 000	1 727 200 000	0
TSS	941	73461	TSS - TAXE DE SOLIDARITE DES SERVICES	0	19 500 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	19 500 000 000	0	
			Total TSS	19 500 000 000	19 500 000 000	0
CCS sur IRVM	941	7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	1 200 000 000	0	
		73841	CCS SUR IRVM	0	1 000 000 000	
		7388	CCS SUR PVI	0	200 000 000	
			Total CCS sur IRVM	1 200 000 000	1 200 000 000	0
CCS sur IRCDC	941	7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	60 000 000	0	
		73842	CCS SUR IRCDC	0	60 000 000	
			Total CCS sur IRCDC	60 000 000	60 000 000	0
CCS sur produits des jeux et spectacles	941	7388	AUTRES IMPOTS ET TAXES DIVERS	0	250 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	250 000 000	0	
			Total CCS sur produits des jeux et spectacles	250 000 000	250 000 000	0
TSPJ	941	7343	TAXE SUR LES SPECTACLES	0	2 500 000 000	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	2 500 000 000	0	
			Total TSPJ	2 500 000 000	2 500 000 000	0

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D				
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)			
<i>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
139	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<i>Transferts entre sections = C+D</i>				
<i>Reprise sur autofinancement antérieur (C)</i>				
<i>Charges transférées (D) = E+F+G</i>				
	<i>Travaux en régie (E)</i>			
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>			
	<i>Stocks et en-cours (G)</i>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d				
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)				
138	AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
2...	Immobilisations			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
Transferts entre sections (c)				
951	VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)			

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières			

	Montant
Dépenses financières (I)	
Recettes financières (III)	
Solde (recettes-dépenses) (3)	+
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	+

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Indiquer le signe algébrique..

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE - BP 2016, budget annexe de reversement

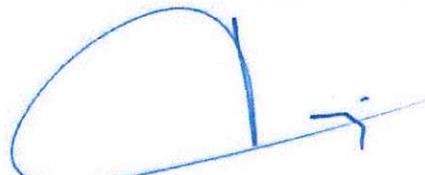
Section	Actions	Chap.	SsFct°	Article	Ligne de crédit	N° Tiers SURFI	Nom d'enregistrement	Objet - Destinataire	Gest.	BP 2016
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	71	65733	114	Non identifié(s)	Non identifié(s)	TAP HCT SUBV PROVINCES	IME	176 000 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	71	65734	115	Non identifié(s)	Non identifié(s)	TAP HCT SUBV COMMUNES	IME	11 000 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	72	65733	125	Non identifié(s)	Non identifié(s)	FCME CD15 SUBV PROVINCES	IME	11 800 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	72	65734	53	Non identifié(s)	Non identifié(s)	FER HCT SUBV COMMUNES PART NC	IME	820 000 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	72	65734	121	Non identifié(s)	Non identifié(s)	FCME CD15 SUBV COMMUNES	IME	14 000 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	72	65734	2172	Non identifié(s)	Non identifié(s)	FER HCT REMBOURSEMENT ANNUITE EMPRUNT	IME	140 000 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	72	65737	116	Non identifié(s)	Non identifié(s)	FCME CD15 SUBV ETS PUBLICS	IME	460 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	72	65738	126	Non identifié(s)	Non identifié(s)	FCME CD15 SUBV AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARAPUBLICS	IME	17 500 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	72	65741	120	Non identifié(s)	Non identifié(s)	FCME CD15 SUBV ASSOCIATIONS	IME	7 000 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	72	65742	122	Non identifié(s)	Non identifié(s)	FCME CD15 SUBV ENTREPRISES	IME	15 800 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	937	72	65748	47	Non identifié(s)	Non identifié(s)	FCME CD15 SUBV PERSONNES DE DROIT PRIVE	IME	8 140 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	939	92	65748	45	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DU FDEB	DAV	110 000 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	939	92	65748	46	Non identifié(s)	Non identifié(s)	SUBVENTION DU FDEOC	DAV	18 000 000
Fonctionnement	A0101-05 Fonds de concours	939	93	6568	139	Non identifié(s)	Non identifié(s)	FPEG REVERSEMENT AUX PETROLIERS	IME	140 000 000
Fonctionnement	Total A0101-05 Fonds de concours									1 489 700 000
Total Fonctionnement										1 489 700 000
Total général										1 489 700 000

IV - ANNEXES
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES
ARRETE - SIGNATURE

RAPPEL DES DECISIONS PROVINCIALES PRISES EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Libellé	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Plafond fixé par le congrès de la Nouvelle-Calédonie	Taux appliqués par décision de l'Assemblée de province	Variation de taux provincial/N-1	Produit voté par l'Assemblée de province	Variation du produit/N-1
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques	%	%	%	%	%	%
Centimes additionnels sur les contributions téléphoniques	%	%	%	%	%	%
Centimes additionnels sur les patentes	%	%	%	%	%	%
Centimes additionnels sur la contribution foncière	%	%	%	%	%	%
Total des contributions directes							
Centimes additionnels sur les droits d'enregistrement	%	%	%	%	%	%
Centimes additionnels sur les droits de licence	%	%	%	%	%	%
Total des contributions indirectes							
TOTAL GENERAL							

ARRETE - SIGNATURE



Présenté par le gouvernement ou le président,
A. NOUMEA le 08/12/2015

Le président du gouvernement ou le président de l'Assemblée de province

Délibéré par le congrès ou l'Assemblée de province, réunie en séance, le 30/12/2015
A. NOUMEA le 30/12/2015

Thierry SANTA

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le 08/01/2016 et de la publication le 31/12/2015
A. NOUMEA le 08/01/2016

Nombre de membres en exercice... 56

Nombre de membres présents... 50

Nombre de suffrages exprimés... 50

VOTES : Pour... 49

Contre... ..

Abstentions... 1

Date de convocation 22/12/2015

Les membres du congrès ou de l'Assemblée de province